

ANIMALERIE

**SESSION SUR DEMANDE
(NOUS CONSULTER)**

PRÉSENTIEL : 21 HEURES
ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUALISÉ : 14 HEURES
35 HEURES DE FORMATION AU TOTAL

LIEU : DOMAINE DE ROVILLE
COACHING À DISTANCE

INTERVENANTS : THOMAS KALTENBACH,
CYRILLE FORNI, EXPERTS MÉTIER

PUBLIC : VENDEUR OU RESPONSABLE DE
RAYON ANIMALERIE, PROFESSIONNEL DE
LA VENTE D'ANIMAUX NON DOMESTIQUES,
TOUTE PERSONNE FAISANT DU TRANSIT OU
DE LA PRÉSENTATION D'ANIMAUX
NON DOMESTIQUES.

NIVEAU : DÉBUTANT À EXPERT
PRÉREQUIS : EXPÉRIENCE EN ANIMALERIE

VALIDATION DES ACQUIS :
VALIDATION DES OBJECTIFS
ET ATTESTATION DE FORMATION

TARIFS : 2195 € NET/PERSONNE
FINANCEMENT OCAPIAT - VIVEA :



Retrouvez-nous sur
les réseaux sociaux :



SE PRÉPARER AU CERTIFICAT DE CAPACITÉ POUR LA VENTE OU LE TRANSIT D'ANIMAUX D'ESPÈCES NON DOMESTIQUES (CCAND)

Le Certificat de Capacité pour les Animaux Non Domestiques (CCAND) est obligatoire pour exercer légalement toute activité liée à la présentation, l'élevage, la vente ou le transit d'animaux non domestiques. Cette formation vous accompagne dans son obtention en vous permettant de maîtriser les exigences réglementaires, de construire un dossier solide et de vous préparer aux questions de la commission préfectorale.

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier les éléments nécessaires à la conception de leur dossier de demande de certificat de capacité pour la vente d'animaux non domestiques
- Répondre aux principales questions, d'aspect réglementaire et de maintenance des animaux, posées lors de ces commissions. (oiseaux, rongeurs, poissons d'eau douce et marine, coraux et invertébrés, reptiles et amphibiens).
- Déterminer les éléments à intégrer à son dossier et être en mesure de répondre aux questions d'une commission préfectorale que ce soit dans les secteurs de l'aquariophilie eau douce et marine, terrariophilie, oisellerie ou rongeurs ainsi que sur la réglementation en vigueur.

Contenu :

Jour 1 : Comprendre le cadre réglementaire et préparer son dossier

- Découvrir le cadre juridique en vigueur et les obligations spécifiques qui encadrent la vente et le transit d'animaux non-domestiques.
- Comprendre les enjeux et avantages du CCAND.
- Apprendre les étapes et stratégies pour préparer efficacement son dossier.
- Repérer les responsabilités et engagements des professionnels titulaires du certificat.
- Identifier les sources officielles pour consulter les textes réglementaires et rester informé.
- Elaborer un 1^{er} plan pour le dossier en utilisant des outils de bureautique (Word ou Excel)

Jour 2 : Maîtriser le contenu du dossier

- Comprendre les éléments clés à intégrer dans les différentes parties du dossier.

Jour 3 : Finaliser le dossier et se préparer pour la commission

- Finaliser le dossier.
- Préparer le passage devant la commission (conseils pratiques et entraînement)
- Evaluation finale

Accompagnement :

- Diagnostic initial individualisé : évaluation des connaissances et des expériences professionnelles afin de déterminer le délai et/ou les conditions de présentation du dossier au regard de la réglementation en préfecture.
- Coaching et suivi personnalisé : rendez-vous réguliers avec le formateur expert pour répondre aux questions et orienter dans la rédaction du dossier.
- Feedback personnalisé : Relecture et retour détaillé sur chaque partie du dossier avec recommandations pour l'amélioration du dossier.



Centre de Formation Professionnelle
Girondel - 88700 ST MAURICE SUR MORTAGNE



03 29 65 04 29
cfp@roville.fr
www.roville.fr